

COMMISSION CULTURE

REUNION DU 24 FEVRIER 2010

Etaient présents : Mesdames Marie-Odile BOULETREAU, Paulette GEMIN, Annick BATILLOT, Colette LANTSOGHT, Véronique GOUNAUD, Geneviève CONRARDY et Marie REVAUD

Excusés : Messieurs Philippe CHALOPIN, Jean-François CULLERIER et Mesdames Martine HERVE et Annick ROGER

Absents : Mesdames Marie-Jeanne MARTIN, Dominique HANQUART et Monsieur Jean-Claude LEGENDRE

Ordre du jour :

- Préparation de « Baugé la secrète »
- Questions diverses

Préparation de Baugé la secrète

- Après un bilan de Baugé la secrète 2009, la commission décide de créer un règlement pour l'exposition et d'ajouter une clause au règlement du concours.

Règlement pour l'exposition

Cette exposition est réservée **aux peintres amateurs et aux élèves des cours municipaux.**

Elle a lieu la 2^{ème} semaine de juin,

Chacun peut exposer au maximum 2 œuvres et cela gratuitement.

Par ailleurs, il est indispensable que toute œuvre soit munie d'un système d'accrochage efficace, dans le cas contraire, le tableau ne pourra être exposé.

- **Dépôt des œuvres au Centre René d'Anjou ou à la Mairie**

A la réception de vos œuvres, un récépissé vous sera remis. Vous devrez le présenter pour reprendre vos tableaux le dimanche après la remise des prix vers 18h30.

- **Vernissage de l'exposition de peinture le jour de l'ouverture, le vendredi à 18h.**

L'exposition est ouverte tous les jours de 14h30 à 17h30 et le dimanche du concours de 10h à 17h.

- **Les œuvres exposées seront primées (prix public).**

Le vote du public sera clos à 17h le dimanche et la remise des prix se fera à suivre.

Les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés par un prix en nature.

Les catégories et les récompenses.

- Catégorie 1 : Adultes cours
- Catégorie 2 : Adulte extérieurs
- Catégorie 3 : Enfants de 14 – 16
- Catégorie 4 : Enfants de 10 – 13
- Catégorie 5 : Enfants 5 – 9

Clause supplémentaire au règlement du concours

Afin de découvrir de nouveaux talents (ou donner leur chance), tout peintre adulte ayant reçu un prix deux années consécutives, pourra participer mais sera classé dans la catégorie hors concours pendant trois ans.

- Proposition des peintres de l'Hôtel-Dieu pour exposer leurs œuvres.

Quel lieu ? la salle des pas perdus au Tribunal.

L'association J.Y.Passebon souhaiterait exposer avec les peintres de l'hôtel Dieu ou dans le hall de la mairie.

L'association gèrerait l'organisation des permanences.

- L'exposition de livres anciens se déroulerait sous barnums. (allée des glycines)
- Exposition

Elle aura lieu du 5 au 13 juin.

Le vernissage est prévu le vendredi 4 juin à 18h.

G. Conrardy est responsable des permanences à l'exposition de Baugé la secrète.

- Concours

Pour l'affichage des tableaux et la proclamation des résultats, la commission suggère d'utiliser le tiers de la grande salle si elle est libre.